

Identification du territoire et de la structure

Le Contrat de Baie (CdB) couvre sept masses d'eau littorales et s'étend de Port-Saint-Louis-du-Rhône à l'ouest jusqu'à Saint-Cyr-sur-Mer à l'est. Ce territoire représente un linéaire côtier de 160 km et couvre quarante-trois communes sur deux départements (Bouches-du-Rhône et Var).

Le CdB intègre, lors de sa création en 2015, le Contrat d'agglomération et d'assainissement de Marseille (qui a pris fin en 2018), le Contrat de Rivière de l'Huveaune, le Contrat Calypso pour la qualité des ports et diverses actions comme le programme LIFE « Habitats Calanques » pour la gestion intégrée en Méditerranée des habitats littoraux remarquables périurbains des Calanques en lien avec le Sud Europe.

Lancé en 2012, et opérationnel depuis 2015, le CdB est co-piloté par la Métropole Aix-Marseille Provence et la Ville de Marseille. Né d'une ambition forte

des acteurs locaux, ce contrat est un programme d'actions opérationnelles sur 6 ans qui vise à améliorer la qualité des eaux de baignade et des milieux littoraux, tout en accompagnant un développement harmonieux des activités humaines sur le littoral. Ce document a été approuvé par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse le 12 juin 2015 et a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours en 2019 (deux phases).



Problématique

Dans les années 2000, diverses études et plans d'actions développés sur l'aire maritime démontrent une pression anthropique très forte sur ce territoire. Cette pression se traduit par, entre autres, une qualité des eaux de baignade insuffisante, une surfréquentation des sites et des conflits d'usage, une altération des biocénoses, des pollutions chimiques et biologiques ainsi qu'une érosion du littoral. Ce constat mène, en 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (Aix-Marseille Provence depuis 2016) et la Ville de Marseille à s'associer pour lancer cette démarche volontariste, conscientes que les solutions à mettre en œuvre sont avant tout d'échelle locale.

Démarche

Le CdB est l'outil adapté pour répondre aux problématiques locales car il a pour objectif la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques et fait l'objet d'un soutien de la part de l'Agence de l'eau concernée par le territoire ciblé. Le territoire du CdB a été défini à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent dans le cadre d'une approche de bassin versant, conformément à la circulaire du 5 février 1981 relative à la mise en œuvre des contrats de milieux, notamment pour atteindre les objectifs du SDAGE du bassin Rhône Méditerranée. Une des grandes priorités de ce dernier consiste à préserver le littoral Méditerranéen par l'encadrement des usages et la réduction des pollutions.

Cette démarche partenariale s'est construite grâce à la mobilisation de près de 70 acteurs, pour participer volontairement au CdB, dans le cadre

Sont concernés

- La plaisance.
- La plongée sous-marine.
- L'environnement.

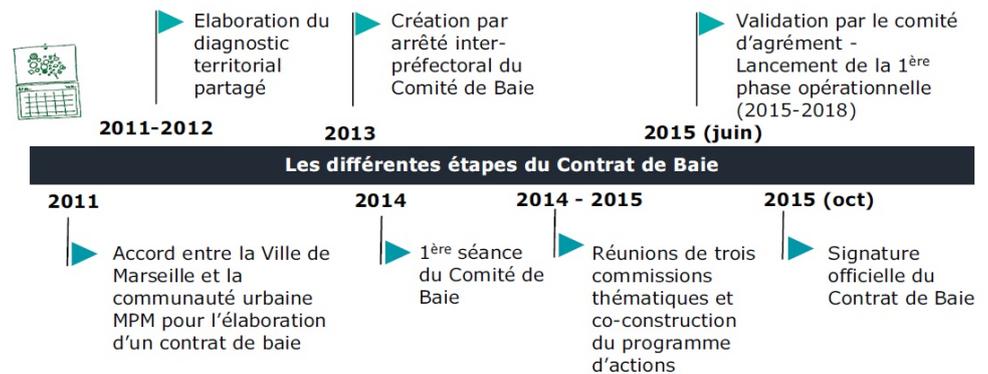
Chiffres clés

- 2 ETP (un agent métropole et un agent ville de Marseille).
- 321 millions d'euros prévus pour 6 ans (181 M€ consommés à mi-parcours en 2019).
- 17 actions et 121 opérations.

de rencontres bilatérales puis collectives, afin d'ébaucher un premier programme d'actions et d'identifier pour chaque opération le maître d'ouvrage, les partenaires, les financeurs et le calendrier prévisionnel de réalisation.

L'ensemble des actions et opérations prévues par le CdB se répartissent en trois grands objectifs dits "défis", à

savoir la prévention et la réduction des pollutions en mer, la préservation et la restauration de la qualité écologique des milieux littoraux et côtiers ainsi que l'organisation de la gouvernance du littoral et la sensibilisation de la population, des usagers et des acteurs du littoral.



Historique sur l'élaboration, le financement et la mise en oeuvre du Contrat de Baie issu du bilan du Contrat de Baie à mi-parcours de juin 2019

Retours d'expérience

De la part de la métropole

Le CdB est un vrai outil fédérateur et transversal, que ce soit en interne à la Métropole ou bien avec les élus locaux concernés. Par ailleurs il s'agit d'un document très opérationnel qui repose en grande partie sur des porteurs d'actions importants et intégrés au territoire (Parc marin de la Côte Bleue, Parc national des Calanques, Grand port maritime de Marseille, Conservatoire du littoral, Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, etc).

La méthodologie est-elle exportable/répliquable ?

La gouvernance associée au CdB est particulièrement valorisée par le programme Interreg Med et notamment son projet "Coasting" qui consiste à capitaliser les projets appliquant les principes de gestion intégrée des zones cotières. En effet, ce programme international présente l'outil "Contrat de baie" comme un outil de gouvernance efficace, à plusieurs niveaux, avec une implication forte des parties prenantes.

Un volet maritime de SCOT ?

En 2018, l'élaboration du Livre Bleu traduit l'ambition maritime de la Métropole pour définir une stratégie littoral et portuaire. Ce document intègre le CdB pour la partie concernant la qualité des eaux et des milieux.

Gouvernance locale

Le Comité de Baie, instance de pilotage du Contrat, approuve les orientations fondamentales et veille à la mise en œuvre des actions et opérations qui y sont inscrites. Ce Comité se compose de 60 membres représentant les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux, les usagers, les organisations professionnelles et les associations, l'État et ses établissements publics ainsi que des personnes qualifiées. La responsabilité du suivi des actions se répartit entre trois commissions correspondantes aux trois défis du CdB.

Référence / contact

Métropole Aix-Marseille Provence
Service Mer et Contrats de milieux
tél : 04 91 99 99 00

PAROLE D'ACTEUR

« Le Contrat de Baie est un outil pertinent pour la mobilisation des énergies et des financements, notamment sur le sujet de la qualité des eaux. Ce sujet est majeur pour une aire marine protégée comme le Parc national des Calanques qui est à 90% marin et dans un contexte péri-urbain (dans l'aire de la 2e métropole de France).

Le Contrat de Baie intègre la qualité des eaux de manière globale ce qui permet d'associer aux paramètres chimiques et biologiques de suivi tout outils qui concoure à son amélioration comme la sensibilisation des usagers, le suivi de la fréquentation du site, la gestion des mouillages... Ainsi, un schéma global d'organisation des mouillages et du balisage des espaces marins du parc a été réalisé.

Le CdB permet finalement de financer des mesures qui n'auraient potentiellement jamais pu être réalisées et qui ont un impact direct sur la qualité des eaux. »

Nicolas Chardin
Directeur adjoint du Parc National des
Calanques